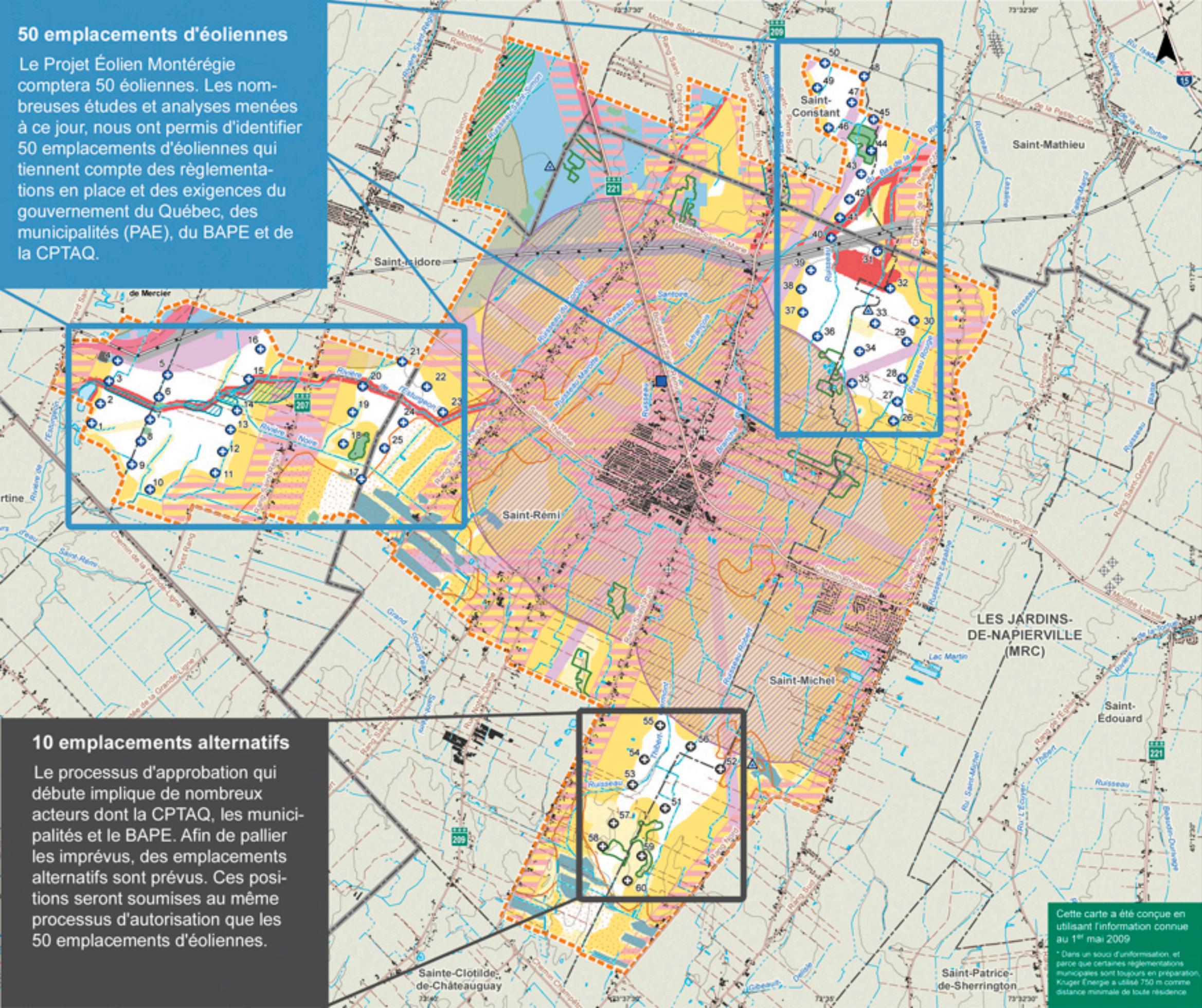


## 50 emplacements d'éoliennes

Le Projet Éolien Montérégie comptera 50 éoliennes. Les nombreuses études et analyses menées à ce jour, nous ont permis d'identifier 50 emplacements d'éoliennes qui tiennent compte des réglementations en place et des exigences du gouvernement du Québec, des municipalités (PAE), du BAPE et de la CPTAQ.

## 10 emplacements alternatifs

Le processus d'approbation qui débute implique de nombreux acteurs dont la CPTAQ, les municipalités et le BAPE. Afin de pallier les imprévus, des emplacements alternatifs sont prévus. Ces positions seront soumises au même processus d'autorisation que les 50 emplacements d'éoliennes.



### Interdictions à l'implantation d'éoliennes (Sites d'implantation de juin 2009)

- PROJET**
- Zone d'étude
  - Site d'implantation d'une éolienne
  - Site alternatif d'implantation d'une éolienne
  - Mât de mesure du vent
  - Poste élévateur

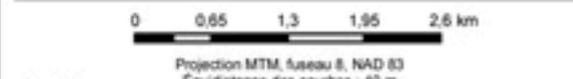
- MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE ROUSSILLON**
- Périmètre d'urbanisation (2 km)
  - Résidence (750 m)\*
  - Voie de chemin de fer (126 m)
  - Route agricole (500 m)
  - Zone de contrainte naturelle
  - Réseau cyclable régional (500 m)
  - Massif boisé (coupe de plus de 1 ha)

- MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**
- Périmètre d'urbanisation (2 km)
  - Habitation (750 m)
  - Immeuble protégé (2 km)
  - Rue, chemin ou route (300 m)

- INTERDICTIONS GÉNÉRALES**
- Cours d'eau ou plan d'eau (15 m)
  - Milieu humide (15 m)
  - Réseau de télécommunications

- AUTRES CONTRAINTES**
- Radar NavCanada de l'aéroport de Dorval
  - Chiroptères : contrainte avérée; probable
  - Gazoduc (126 m)
  - Érablière à potentiel acéricole de 4 ha et plus
  - Sol organique
  - Banc d'emprunt (sable, gravier)

- LIMITES ET INFRASTRUCTURES**
- Limite municipale; limite de MRC
  - Route principale; route secondaire ou rue
  - Chemin de fer
  - Ligne de transport d'électricité
  - Gazoduc
  - Tour de télécommunications



Sources :  
BDTG, MRNF Québec, 2002 - 2008  
SDA, MRNF Québec, 2005  
MRC de Roussillon et MRC des Jardins-de-Napierville

Cette carte a été conçue en utilisant l'information connue au 1<sup>er</sup> mai 2009.  
\* Dans un souci d'uniformisation, et parce que certaines réglementations municipales sont toujours en préparation, Kruger Énergie a utilisé 750 m comme distance minimale de toute résidence.